

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 99)

AMENDEMENT

N ° CL44

présenté par

Mme Obono, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 13

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.